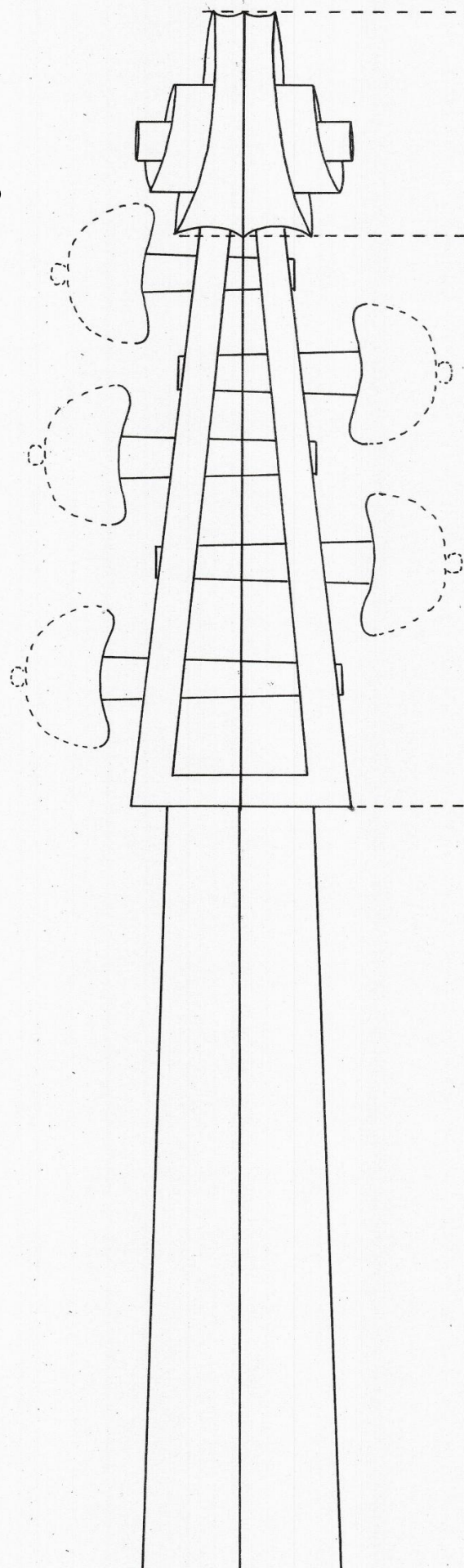


CENTRE DE
MUSIQUE BAROQUE
Versailles

Cahier des charges N°3

**Les basses de violon
françaises (1610-1720)**



BASSE DE VIOLON EXPERIMENTALE À 5 CORDES

PREAMBULE

Le présent cahier des charges no. 3 s'inscrit dans le cadre du projet « Les basses de violon (1610-1720) », initié par le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV).

En l'absence de modèles fiables (les rares basses de violon à cinq cordes encore conservées ayant souvent été transformées en violoncelles) cette reconstruction est par nature expérimentale.

Néanmoins, l'existence d'instruments à cinq cordes est attestée dans certaines sources musicales. Le compositeur français Jean-Baptiste Matho (1663-1746) mentionne l'emploi de quatre basses de violon à cinq cordes et de quatre basses de violon à quatre cordes dans la nomenclature de son opéra *Arion* (1714). Marc-Antoine Charpentier, dans sa *Sonate à huit* composée entre 1685 et 1690, donne l'effectif suivant : deux flûtes allemandes, deux dessus de violon, une basse de viole, une basse de violon à 5 cordes, un clavecin et un théorbe.

Les instruments représentés dans les sources visuelles de l'époque montrent des basses de violon aux caractéristiques morphologiques variables (largeurs et hauteurs de caisses différentes, manches courts ou longs, nombre de cordes majoritairement compris entre quatre et cinq cordes)¹.

Pour la fabrication de cette basse de violon, deux modèles doivent servir de point de départ au travail. Le premier instrument, conservé au Musée des Instruments de Bruxelles (inv. 2876), est une basse de violon à cinq cordes attribuée à Hendrick Willems (1630-vers 1700). Il pourra servir de modèle pour ses dimensions de caisse.

Le deuxième instrument, probablement français et attribué à Jacques Boquay (vers 1680-1730) est conservé dans une collection privée. Recoupé aujourd'hui en violoncelle (voir le dossier joint), il présentait probablement à l'origine des dimensions de caisse assez proche du modèle conservé à Bruxelles. Les caractéristiques esthétiques et techniques évoquant l'école de lutherie parisienne du début du XVIII^e siècle devront être reprises sur l'instrument fabriqué (filets, ouïes, rosace, tête...).

Par ailleurs, il apparaît primordial qu'un dialogue constant soit maintenu entre le luthier en charge de la fabrication de cet instrument expérimental et les membres du Comité scientifique du projet.

Le projet bénéficiant d'un mécénat d'entreprise, la construction de l'instrument doit répondre à plusieurs critères :

- Reconstruction expérimentale d'un instrument à partir de sources historiques et de relevés techniques, en particulier pour les parties de l'instrument susceptibles d'avoir été modifiées.
- Construction sans moule, conformément aux techniques d'atelier du XVIII^e et XVIII^e siècle (article XI).
- Formation et transmission des savoir par l'intégration d'un apprenti au processus de fabrication (article IV).
- Documentation complète de l'ensemble du processus (article III).
- Construire un instrument selon une méthode sans moule intérieur implique d'adopter une approche dans laquelle l'asymétrie n'est pas perçue comme un défaut, mais comme une conséquence naturelle de la technique elle-même. Chaque décision doit être prise à partir d'une observation attentive de l'instrument — qu'il s'agisse d'images, de mesures, de traces de matériaux — ou encore par l'expérimentation directe à l'atelier, en collaboration avec un musicien professionnel. La recherche ne vise pas une géométrie parfaite, mais cherche au contraire à mettre en évidence une cohérence et une narration historiques.

La technique imposant la construction de l'instrument sans recours à un moule intérieur est obligatoire pour la réalisation de cet instrument.

Le projet de collection instrumentale du Centre de musique baroque de Versailles a pu voir le jour grâce au soutien du Fonds de dotation du CMBV et de ses mécènes. La reconstruction des violons-basses des Vingt-

¹ Liste d'iconographie du CMBV, à voir sur demande.

quatre Violons du Roi a été rendue possible grâce au soutien du Crédit Agricole Île-de-France et de la Fondation Crédit Agricole Pays de France, mécène principal du projet.

ARTICLE I : OBJET DU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES

En l'absence d'exemplaires authentifiés de la deuxième moitié du XVII^e à cinq cordes de ces luthiers (Notamment parce qu'il est extrêmement difficile de faire la différence entre une basse de violon à cinq cordes et un violoncelle piccolo, également à cinq cordes), conservés dans un état non modifié, cet instrument doit être considéré comme une hypothèse historique. Les choix pour cette basse expérimentale consistent à appliquer le langage structurel de Willems et les raffinements ornementaux de Boquay à une configuration répondant aux exigences du répertoire français de basse de violon début du XVIII^e siècles, comme noté dans le préambule.

ARTICLE II : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FABRICATION ET DE RECONSTRUCTION DE L'OBJET

Le présent cahier des charges est exclusivement consacré à la description d'une basse de violon française expérimentale intégrant des attributs issus du modèle de H. Willems (MIM n° 2876) ainsi que des caractéristiques associées aux instruments de la lutherie française, comme par exemple celle de J. Boquay, qui seront développées ci-après. En outre, dans la mesure où il s'agit d'un instrument hypothétique ne provenant pas d'une source unique clairement identifiable, il est indispensable que le luthier consulte le comité et le CMBV avant toute prise de décision tout au long du processus de fabrication.

Page 2 / 7

Attributs de Willems (MIM n° 2876)

En ce qui concerne les attributs du Willems, le comité propose de prendre en compte la manière dont l'instrument a été construit (sans moule), les dimensions (comme le fond n'a pas été recoupée et que le manche est vraisemblablement d'origine) et le fait qu'il semble s'agir d'un instrument à cinq cordes.

Attributs de l'école française de lutherie parisienne (début XVIII^e siècle)

Le CMBV a procédé à l'étude de l'instrument actuellement conservé dans une collection particulière (photographies, prises de mesures et relevés). Le luthier pourra s'inspirer des caractéristiques esthétiques visibles sur cet instrument ; il est toutefois essentiel qu'il prenne en considération d'autres exemplaires relevant de cette école de lutherie.

Sa construction reposera sur l'emploi de matériaux analogues à ceux des instruments d'origine, conformément aux indications détaillées en annexe et à l'article XI (notamment en ce qui concerne les éléments en ivoire, la peinture et le vernis).

Le processus de reconstruction pourra intégrer certaines asymétries ou particularités du modèle original, dans l'esprit des techniques historiques de fabrication sans moule (voir article XI).

Le luthier s'engage à mobiliser l'ensemble de ses compétences, de son expérience d'atelier et de son expertise historique afin de mener à bien cette reconstruction. Le CMBV mettra à disposition toutes les ressources scientifiques, visuelles et documentaires en sa possession au moment de la signature du présent cahier des charges.

Les décisions techniques majeures arrêtées lors de la signature du présent document sont détaillées à l'article XI.

ARTICLE III : DOCUMENTATION DE LA CONSTRUCTION

Les luthiers sont invités à fournir une documentation complète en même temps que la livraison de l'instrument, à la fois numérique et papier, retraçant la fabrication des instruments. Cette documentation devra comprendre au minimum :

- Une description détaillée des matériaux, outils et techniques utilisés, d'une longueur comprise entre 1000 et 3000 mots (soit environ 2 à 5 pages) ;
- Une documentation photographique illustrant les principales étapes du travail, avec au moins 5 à 15 photos couvrant chaque phase clé de la construction ;
- Une fiche de suivi des instruments fournis, incluant des recommandations pour leur entretien et leur conservation, sur 1 à 3 pages ;
- Un ou plusieurs enregistrements vidéo ou sonores des phases principales de la construction (minimum 1 à 4 vidéos). En cas d'enregistrement avec un téléphone portable, il est demandé de filmer en format « paysage » (téléphone tenu à l'horizontale). Cette documentation sera partiellement rendue publique sur le site du CMBV et ses réseaux sociaux, dans un espace de travail interne, afin de valoriser et partager le processus de construction.

ARTICLE IV : ACCUEIL D'UN.E APPRENTI.E DANS LE CADRE DU PROJET

En complément des demandes techniques exposées ci-dessus, il est demandé à chaque luthier sélectionné d'accueillir un ou une apprenti(e) dans le cadre d'un compagnonnage mené durant la fabrication des instruments. Ce compagnonnage s'inscrit dans une volonté forte de transmission des savoir-faire, soutenue par le mécène du projet et par le CMBV. Le ou la jeune accueilli(e), qu'il ou elle soit en début de parcours ou engagé(e) dans une spécialisation, sera sélectionné(e) en accord avec les luthiers. Une attention particulière sera portée aux candidatures issues de la région Île-de-France, sans que cela constitue une condition impérative. Les modalités financières pourront être définies au cas par cas : l'apprenti(e) pourra être rémunéré(e) soit directement par le luthier, soit par le CMBV, selon les besoins et les équilibres budgétaires. L'enveloppe prévue pour accompagner cette dimension pédagogique, répartie selon la durée du compagnonnage et le nombre de jeunes impliqué(e)s, pourra être discutée par le CMBV. Un compte rendu écrit sera demandé à l'apprenti(e) à l'issue de la période de compagnonnage, afin de documenter son expérience et de nourrir la mémoire du projet.

ARTICLE V : SUIVI DE LA CONSTRUCTION

Le luthier s'engage à signaler l'avancement des travaux aux membres du comité de pilotage selon le calendrier fixé d'un commun accord. Les choix et ou modifications techniques envisagées au cours des travaux devront recueillir l'aval du comité de pilotage.

ARTICLE VI : PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI, RÉCEPTION DES TRAVAUX

Les prestations ainsi que la réception des travaux seront assurées sous la supervision d'Adriana Isaku, chargée de mission et coordinatrice du projet « Basse de violon » au sein du CMBV.

ARTICLE VII : DROITS

Les prises de vues, négatifs et fichiers numériques fournis dans la documentation réalisée par le luthier (Article III) pourront être exploités par le CMBV, à des fins d'édition et/ou d'exposition, le luthier cédant la totalité de ses droits. En retour, toute publication, communication, diffusion, portée par le CMBV sur quelque

support que ce soit et se référant à la documentation réalisée par le luthier dans le cadre du présent contrat devra mentionner explicitement son nom.

ARTICLE VIII : DÉLAI D'EXECUTION

L'instrument devra être livré à la date convenue avec le luthier au moment de la signature du bon de commande.

ARTICLE IX : PRIX

Les prix fixés pour cette construction sont définitifs et non révisables. Ils sont précisés dans le bon de commande annexé au présent cahier des charges. L'instrument doit également être livré dans un état jouable, c'est-à-dire avec des cordes, qui ne sont pas fournies par le CMBV.

ARTICLE X : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le luthier conserve la propriété desdits biens jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le CMBV.

Page 4 / 7

ARTICLE XI : CHOIX TECHNIQUES

Ce guide présente une méthode de fabrication fondée sur l'étude des sources historiques, l'expérience pratique en atelier, ainsi que l'analyse technique (notamment par scans 3D) d'instruments originaux conservés au Musée des Instruments de Musique de Bruxelles (MIM). Il s'agit d'une approche sans moule, dans laquelle la construction débute à partir du fond de l'instrument, selon un procédé fidèle aux pratiques anciennes.

Ordre de construction et principes de méthode

1. La construction débute par le fond de l'instrument, qui constitue l'élément de base du montage.
2. Dans les bords du fond, on taille de petites rainures destinées à accueillir les éclisses (ces rainures ressemblent à des canaux pour filets, mais ne sont pas positionnées au même endroit, afin de préserver la solidité du bois)
3. Les éclisses sont pliées à la main, sans moule, jusqu'à ce qu'elles s'ajustent naturellement dans les rainures. Cette méthode peut engendrer une certaine asymétrie dans les contours du dessus, ce qui est normal et contribue à l'esthétique de ce type d'instrument.
4. La tête et le talon d'abord. Avant de poser les éclisses, on colle le manche, fait dans une seule pièce, directement sur le fond. Ensuite, on ajuste les éclisses dans les rainures et dans le bloc de manche. La table est dessinée à partir du contour réel formé par les éclisses en place, ce qui fait que la forme est rarement parfaitement symétrique

Bois et choix de matériaux

Les choix des matériaux peuvent s'inspirer des instruments de Willems ou bien celle de Boquay, à discuter avec le CMBV et le comité.

Détails de construction par élément

1. Fond

Fond symétrique, forme relevée d'après photos et scans.

2. Volute

À reconstruire sur la base d'autres volutes attribuées à Boquay ou à d'autres facteurs d'instruments français de la même époque.

3. Angle et talon du manche

À discuter avec le CMBV, comité, et le luthier.

4. Longueur du manche

Sur le modèle de la touche du Willems, mais avec une touche (et un manche) possiblement plus large de manière à s'accommoder aux 5 cordes.

5. Éclisses

La hauteur des éclisses peut être basée sur le Willems, ou bien sur le « Boquay » si une reconstitution des dimensions d'origine s'avère possible. Ce sujet pourra être discuté entre le CMBV, le comité et le luthier.

7. Barre d'harmonie

À observer sur les instruments et à discuter avec le CMBV, Comité et le luthier.

Page 5 / 7

Ajustements finaux et projection sonore :

8. Chevalet

Le chevalet va avoir une position expérimentale à déterminer, mais doit être fondée sur :

- a) La liste avec des représentations iconographiques réalisées par le CMBV²
- b) Les proportions (corde vibrante, caisse)
- c) Les traces visibles sur les instruments (emprunts de pied de chevalet, marques internes)

9. Âme

Dépendra de la position finale du chevalet et de son implantation ; ces points devront être discutés avec le comité.

ÉLEMENTS DÉMONTABLES :

10. Cordier

Le cordier devra s'appuyer sur la liste des sources iconographiques établie par le CMBV et être cohérent avec le contexte chronologique et géographique de des instruments d'origine.

11. Bouton

Un bouton permettant l'insertion d'une ou plusieurs piques en bois de différentes longueurs sera nécessaire.

12. Pique

Plusieurs piques en bois devront être réalisés pour l'instrument, afin de permettre une plus grande diversité de modes de jeu.

² Liste d'iconographie du CMBV, à voir sur demande.

13. Cheilles

Il est indispensable que la boîte à chevilles offre un espace suffisant pour accueillir une corde de si bémol en boyau pur et il est indispensable que les chevilles soient suffisamment espacées pour permettre une manipulation confortable à la main lors du réglage.

ASPECTS DÉCORATIF ET VERNIS :

14. Vernis

Le vernis devra, dans la mesure du possible, se rapprocher de celui de l'instrument original de Boquay ou de l'esthétique d'un instrument français.

15. Peinture

Bien que l'un des exemples de référence associés aux attributs de Boquay présente un décor peint, cet instrument n'intégrera pas ce type d'ornementation.

16. Ivoire

L'instrument original ne comportant pas d'ivoire, aucun élément en ivoire n'est requis

Page 6 / 7

Luthier :

Nom :

Prénom :

Date :

Prix de l'instrument :

Date de livraison :

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

